

CIRCULAIRE CPDP 2021

LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE



N° 11705 | Jeudi 7 janvier 2021

TAXE INCITATIVE RELATIVE À L'INCORPORATION DES BIOCARBURANTS

NOTE DU BUREAU FID1 DU 30 DÉCEMBRE 2020

> Le bureau FID 1 de la direction générale des douanes a rédigé une note datée du 30 décembre 2020 sur les **modifications apportées par la loi de finances pour 2021** au mécanisme de la TIRIB, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, du 1^{er} janvier 2022 et du 1^{er} janvier 2023.

Sont jointes en annexe à la note les nouveaux modèles de certificats d'incorporation, d'acquisition et de teneur. Dans la case à cocher « Certifiant que ce produit ne contient pas d'huile de palme », est ajoutée la mention « et de PFAD ».

> Figurent ci-après la note du 30 décembre 2020 et les nouveaux modèles de certificats.

>>>